Le Combat Social



N° 3 -2010 Mars 2010 1€

Mensuel de l'Union Départementale CGT Force Ouvrière du Maine et Loire

Sommaire
Éditorial1
AG annuelle de l'UD des Retraités2
Communiqué de l'UD des Retraités3
CHU: FO rencontre la DG3
AG de FO-Cheminots4
Syndicat des mineurs : Manifestation Intersyndicale du 17 mars5
(Mauvaises) humeurs5 - « ETHIC » porte-parole de la CGT et de la CFDT ?

Retraites: I'UD et les syndicats en campagne..... 6 & 7

Communiqués de l'UD8

- Pour l'augmentation des salaires!
- CAF: des recrutements et des moyens à hauteur des besoins!
- Accord de salaires Producteurs graines de semences

Communiqués de la Confédération9

- Halte aux expulsions!
- Le Patronat de la Métallurgie en pleine réflexion sur les retraites
- FO obtient la prolongation de l'AER

Résultats d'élections et

nouvelles sections syndicales10 & 11
Infos diverses, trait libre12
4 pages argumentaire

Retraitesencart



EDITORIAL

Daniel Juret, Secrétaire général de l'UD FO du Maine et l oire

LE TRAVAIL AVANT LA BOURSE!

ous l'avons dit, et c'est désormais une évidence : les salariés refuseront de payer cette facture de la crise !

En Islande, lors d'un référendum pour le remboursement lié à la faillite d'une banque (12 000 euros par citoyen plus les intérêts), le « non » l'a emporté à 93,5 % face à 1,8 % de « oui » !

En Grèce, les travailleurs se dressent massivement contre le plan concocté par l'Union Européenne, pour compenser le déficit public par la réduction drastique des salaires des fonctionnaires, le gel des retraites malgré l'inflation, l'augmentation des taxes et des prix ...

Chacun mesure également que l'aggravation de la crise et des déficits, (faute d'une réelle relance de la consommation par l'augmentation des salaires) risquent de conduire aux mêmes plans de rigueur dans de nombreux pays : Portugal, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, France...

Avec quelques variantes, pour faire payer la crise aux salariés et à leurs familles, les « réformes » au compte du patronat et de la Bourse, ne visent qu'un objectif : la réduction du coût du travail !

C'est dans ce cadre que, pour démanteler les droits collectifs en matière de retraite, chacun se dispose.

Ainsi, le Président de la République a confirmé que les cadeaux aux patrons mis à la charge des salariés (6 milliards avec la suppression de la taxe professionnelle, 34 milliards d'exonérations de cotisations de Sécurité Sociale, nombreux transferts de charge ...) devaient, au nom de « la compétitivité des entreprises », être amplifiés et généralisés.

En précisant qu' « il faut continuer à réfléchir au moyen de financer notre protection sociale autrement qu'en taxant le travail », par exemple en mettant en place une TVA sociale, il prépare la nouvelle étape (en satisfaisant le MEDEF) de la destruction de notre protection sociale collective, ordonnée autour de la Sécurité Sociale.

Face à cette politique de rigueur qui associe rationnement, démantèlement des droits collectifs base de la solidarité, mais également appauvrissement du plus grand nombre de salariés, la résistance s'affirme parce que la classe ouvrière n'est pas défaite.

Le rassemblement autour des revendications et la préparation des conditions de l'action efficace sont plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est la responsabilité de toutes les structures syndicales FO.

C'est ce qui sera discuté lors du prochain Comité Confédéral National les 31 Mars et 1er Avril 2010.

Angers, le 19 mars 2010

En direct des syndicats

Retraités FO:

l'AG annuelle décide une délégation chez le Préfet

L'Union Départementale des Retraités (UDR) a tenu son assemblée générale le 18 février. Combat Social a rencontré Bernard YVIN, secrétaire général de l'UDR.

<u>Combat Social</u>: Peux-tu nous rapporter la teneur des débats de votre assemblée?

Bernard Yvin : Alors que le pouvoir

d'achat des retraités ne cesse de se dégrader, le gouvernement ne prévoit de revaloriser les retraites qu'en avril, soi-disant pour attendre les données relatives à l'inflation! Non seulement nous avons perdu un trimestre, mais en plus, alors que l'inflation des 12 derniers mois est, selon l'INSEE, de 1,3 %, les revalorisations ne seront que de 0,9 % sur les retraites de base, et de 0,73 % sur les

complémentaires! Les mesures Balladur en 1993, que nous avons combattues, ont prévu une indexation des retraites sur l'inflation. Non seulement c'est injuste, mais aujourd'hui elles ne sont même plus appliquées! Nous avons d'autant plus raison de revendiquer le retour à l'indexation sur l'évolution des salaires!

De manière concomitante, l'accès aux soins des retraités est remis en cause. : le forfait hospitalier augmente, la liste des médicaments non ou mal remboursés s'allonge... Et, alors que

le nombre de personnes âgées dépendantes progresse, les conditions de la prise en charge de cette dépendance sont catastrophiques.

Le gouvernement a trouvé des fonds,



par centaines de milliards, pour financer les banques pour tenter de contenir la crise financière. Et maintenant, il présente la facture à tous les salariés actifs, chômeurs, et bien sûr retraités!

<u>CS</u>: Avez-**vous discuté des projets** de réforme des retraites ?

<u>BY</u>: Bien sûr! Sous prétexte de l'allongement de la durée de vie, il faudrait travailler plus longtemps, voire modifier profondément le système qui « ne serait plus viable »?

Même si pour ce qui nous concerne nous sommes déjà à la retraite et que cette réforme envisagée ne nous concerne pas personnellement, nous sommes solidaires de nos camarades

actifs.

CS: Qu'avez-vous décidé?

<u>BY</u>: Au moment où l'AG s'est réunie, les confédérations ne s'étaient pas encore rencontrées. Mais nous avons tiré le bilan de 2009 : ce ne sont pas les journées d'actions saute-mouton, les défilés tous les mois et demi qui feront céder patronat et gou-

vernement.

Nous serons au côté des actifs, mais sur des mots d'ordres clairs et pour organiser l'action efficace.

Sur la question des retraites, et aussi sur celles du pouvoir d'achat des retraités et de leur accès aux soin, nous avons décidé d'une délégation au Préfet, Nous avons été reçu le 23 février, pendant plus d'une heure. Un communiqué a été publié (voir ci-contre – NDLR). La presse locale l'a ignoré...

Propos recueillis le 15 mars 2010



Communiqué de presse de l'UDR-FO du Maine et Loire

ne délégation de l'Union Départementale des Retraités FO a été reçue mardi 23 février pendant plus d'une heure par M le Préfet de Maine et Loire.

A cette occasion, la délégation a rappelé que la crise avait des conséquences désastreuses pour l'ensemble des salariés et en particulier les retraités.

Elle a indiqué qu'elle trouvait choquant, qu'une fois encore, on veuille leur faire payer les dizaines de milliards d'euros de déficits engendrés par le renflouement des banquiers et des spéculateurs.

Aussi, fidèle à la tradition revendicative du syndicalisme FO, la délégation a fait part au représentant de l'Etat des exigences des retraités FO, tant en ce qui concerne leur pouvoir d'achat que celles relatives à l'accès aux soins.

Concernant le pouvoir d'achat, l'UDR FO du Maine et Loire revendique :

 Pour la revalorisation des retraites (régime général et complémentaire) et pensions d'au moins 3% avec effet rétroactif au 1er janvier 2010

- Pour le retour à l'indexation des retraites et pensions sur les salaires et les traitements (en non plus sur l'évolution des prix hors tabac),
- Pour le relèvement du « minimum contributif » dans le privé et du minimum de pension dans le public afin qu'ils ne soient inférieurs ni au smic ni au minimum de traitement,
- Pour l'amélioration des pensions de réversion pour tous et la suppression des conditions de ressources pour leur attribution.

Concernant l'accès aux soins, l'UDR FO revendique notamment :

- La suppression du forfait hospitalier
- L'arrêt du déremboursement des médicaments
- La prise en charge de la dépendance par la solidarité nationale et sa gestion

par la Sécurité sociale

Par ailleurs, interrogée sur le sujet par le Préfet, la délégation a réaffirmé son total accord avec la campagne de la Confédération FO pour la défense des régimes de retraites:

- Pour le maintien des régimes de retraite par répartition, garants de la solidarité intergénérationnelle,
- Contre l'allongement de la durée de cotisation : 40 ans c'est déjà trop !
- Contre le report de l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 60 ans,
- Pour le retour au calcul de la retraite dans le privé sur le salaire moyen des 10 meilleures années
- Pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires avec le calcul de la pension sur le traitement des 6 derniers mois.

Angers le 23 février 2010 Pour la délégation, Paul BARBIER

Centre Hospitalier Universitaire

Fort d'un millier de signatures sur une pétition à son initiative, le syndicat FO rencontre la Direction Générale sur les problèmes de stationnement liés aux travaux du tramway

Communiqué de presse

e syndicat FORCE OUVRIERE du CHU d'Angers a rédigé une lettre ouverte au maire et au directeur général du CHU, puis une pétition sur les difficultés de stationnement dans et aux abords du CHU liées aux travaux du tramway.

Après avoir rencontré à plusieurs reprises les agents et pris en compte leurs revendications nous avons recueilli un millier de signatures sur la pétition en majorité des agents du CHU, ainsi que des consultants et des médecins.

Fort de ce soutien nous avons rencontré la direction générale le 25 février dernier.

En se référant au Plan de Déplacement d'entreprise qui stipule qu'il faut améliorer "les services offerts aux patients, aux consultants aux visiteurs et la vie au travail du personnel", la réalité est tout autre.

Les revendications fortes du personnel portaient sur le peu de places accessibles à l'intérieur du CHU pour les agents ayant des horaires en continus et aux abords directs de l'hôpital pour ceux ne pouvant entrer.

La direction du CHU et Angers Loire Métropole a mis à disposition du personnel un parking délocalisé avec navette desservant le CHU sur une amplitude d'ouverture de 13H00.

Il est à noter que l'organisation actuelle du stationnement augmente de plus de 60 mn la durée de déplacement aller, retour pour les agents.

La plus grosse difficulté se situe sur les arrivées et les départs des agents de matin et d'après midi et sur le stationnement des consultants et des visiteurs.

La négociation avec la direction a permis

d'obtenir un engagement sur :

- l'ouverture de nouvelles places de stationnement à l'intérieur du CHU (sur nos propositions)
- ainsi que la réouverture de certains parkings fin 2010
- des abris au point de passage de la navette
- l'accès au parking délocalisé pour les consultants valides et les visiteurs
- la prise en charge financière de la direction à hauteur de 50% de l'abonnement tramway dès sa mise en place, pour les agents.

Avec les agents du CHU nous considérons ces engagements de la direction comme une première avancée qui doit maintenant se concrétiser.

Angers, le 4 février 2010

En direct des syndicats

CHEMINOTS

Le syndicat FO des cheminots d'Angers et environs a tenu son AG annuelle le 9 mars

'assemblée générale annuelle du syndicat des cheminots était présidée par Pascal Boisse, secrétaire du syndicat. Elle s'est tenue en présence de Gérard Le Mauff, secrétaire général adjoint de la Fédération FO des cheminots, et de Jean-Jacques Nicolaï, membre du bureau de l'UD du Maine et l oire.

La rapport d'activité du secrétaire a fait une large place à l'activité déployée par le syndicat dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de 2009, comme aux résultats électoraux du syndicat. Si la progression électorale du syndicat en Maine et Loire est significative, comme dans le reste du pays, la loi scélérate du 20 août 2008 écarte FO des négociations (FO est repré-

loi scélérate du 20 août 2008 écarte FO des négociations (FO est représentative dans 9 régions sur 20, progresse de 1,40%). Le secrétaire a réaffirmé la volonté ferme de FO de franchir la barre des 10 % en 2011, et a cité, dans son rapport, la déclaration au congrès fédéral de Gérard Falempin, secrétaire général de la fédération, qui a posé la première pierre de la campagne électorale à venir : « Avec notre détermination, nous ne pouvons que préserver

les valeurs de liberté et d'indépen-

dance portées par Force Ouvrière. Oui mes camarades, je vous propose de gagner en mars 2011. Je vous propose de faire en sorte de conclure un partenariat avec ceux, qui comme nous, sont touchés par cette loi liberticide, cette loi scélérate! »

Pour ce qui concerne les salaires, force est de constater que le pouvoir d'achat des cheminots continue d'être entamé : + 0,9 % au 1^{er} octobre pour toute l'année 2009.

Le secrétaire a ensuite abordé la ques-

tion des restructurations en cours et des conséquences sur l'emploi à la SNCF. Les personnels sont confrontés à de profondes réorganisations. Les implantations du départements ne sont pas épargnées. Les conséquences pour les cheminots, ce sont l'augmentation de la charge de travail, les suppressions de postes et les mutations, la mobilité géographique, la dégradation des conditions de travail... Cette politique, menées au compte d'une soi-disant « simplification de la SNCF » pour « contrer la concurrence » conduit à la remise en cause de l'unicité de la SNCF, prélude à son éclatement, et à la liquidation du statut des cheminots.



En revenant sur les grèves et manifestations des 29 janvier et 19 mars 2009, Pascal Boisse a indiqué que la mobilisation des cheminots avait été importante... mais que les cheminots ont largement fait l'expérience que les successions de journées d'action sans perspectives ne permettaient pas de gagner sur les revendications. « Seule la grève reconductible jusqu'à satisfaction portera ses fruits », a-t-il indiqué.

Gérard Le Mauff, secrétaire général adjoint de la fédération, est longuement revenu sur l'accord de partenariat passé

avec la CFTC et la CGC, pour les prochaines élections, pour la mise en commun des voix afin d'assurer la représentativité de Force Ouvrière à la SNCF.

Il a poursuivi en indiquant qu'a FO nous n'avons aucun autre objectif que la défense des intérêts des agents. Confirmant que la défense du service public et du Statut des cheminots demeure la priorité incontournable de la fédération FO des cheminots, le récent Congrès de la Fédération a nettement affirmé son opposition à « simplification 2012 », son refus de toute filialisation, son combat contre l'ouverture à la concurrence et son opposition à la mise en œuvre des directives européennes, pour le retour au monopole public.

« Notre fédération maintient ses propositions d'action commune sur ces bases, aux autres fédérations, sans exclusive. Elle appelle les cheminots à appuyer cette démarche » a-t-il poursuivi.

Sur la question des retraites, Gérard le Mauff a décrit ce qui se profile contre le régime spécial et a engagé le syndicat départemental à convoquer une réunion des cheminots sur cette question avec l'aide de l'UD.

Jean-Jacques Nicolaï a apporté le salut de l'UD, et a plus particulièrement développé la mobilisation de l'UD sur les retraites : élaboration de tracts, d'argumentaires, organisation de réunions publiques dans les localités, aide logistique apportée aux syndicats pour la préparation de réunions au sujet des retraites... Il a indiqué que l'UD serait bien sûr activement présente si les cheminots décidaient, eux aussi, de convoquer une réunion sur les retraites.

La discussion, riche, s'est terminée autour du pot de l'amitié.

En direct des syndicats

Syndicat des mineurs du Maine et Loire

Le syndicat des mineurs du Maine et Loire a participé à la manifestation intersyndicale du 17 mars contre la remise en cause de leur régime spécial de Sécurité Sociale

Plus de deux mille ressortissants du régime minier de sécurité sociale, dont plus de 3 cars du Maine et Loire ont manifesté mercredi 17 mars à Paris pour défendre le régime spécial de sécurité sociale des mineurs.

Les manifestants se sont rassemblés devant la caisse nationale de sécurité sociale des mines à l'appel de l'intersyndicale des mineurs (FO-CGT-CFDT-CFTC-CFE/CGC), avant de défiler jusqu'au ministère de la Santé quelques centaines de mètres plus loin.

Leur principale revendication : l'annulation d'un décret du 31 décembre 2009, qui met fin à la prise en charge par leur régime de certains frais de déplacement

et d'hébergement. Des dépenses en médicaments sont aussi visées : en dehors des 63 pharmacies minières, les affiliés du régime ne bénéficieront plus de la gratuité.

Le secrétaire du syndicat des mineurs FO du Maine et Loire, Alexis Robichon nous affirme : « **L'accès gratuit à des** soins de qualité date de la fondation du régime minier en 1946 dans le souci de compenser la dureté du travail à



la mine et des pathologies qui y sont liées. De plus, la population que cette décision frappe est une population vieillissante, atteinte justement de ces poly pathologies dues à la pénibilité du métier de mineur (silicose - sidérose - maladies cardio-vasculaires, etc....) » Il complète : « Nous avons revendiqué également la remise à niveau des pensions pour les retraités ayant liquidé leur pen-

sion avant 1987. Ces retraités ont vu le rendement de leur pension baissé de 28% depuis 2001 », Puis de rajouter : « nous avons enfin exigé que les personnels du régime minier, qui sont pratiquement les derniers actifs au sein du régime, ne perdent pas leur garantie d'emploi. »

Une délégation de l'Intersyndicale a été reçue. « Nous avons pour l'instant obtenu

la mise en stand-**by de l'application** du décret. Nous attendons la suite. »

Combat Social reviendra sur ce sujet.

Propos recueillis le 22 mars 2010

(Mauvaises) humeurs

« ETHIC » porte-parole de la CGT et de la CFDT ?

ne « approche commune » , concrétisée par un texte de propositions à destination du ministre du Travail, a été « construite » (le terme a son importance puisque, on le verra, elle n'a pas été « signée ») le 8 mars entre certaines organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires) et un certain nombre d'employeurs et d'organisations d'employeurs (ETHIC, CGPME, Véolia Propreté, Syndicat national des activités du déchet) au suiet du travail clandestin.

Sophie de Menthon – présidente d'E-THIC (Entreprises à Taille Humaine Indépendantes et de Croissance) – a été chargée par les initiateurs de transmettre le texte de cette « approche commune » à Eric Besson, ministre de l'Immigration.

Pour ceux qui ne connaitraient pas l'or-

ganisation de Sophie de Menthon, rappelons qu'il s'agit d'une organisation patronale particulièrement réactionnaire, qui milite entre autre pour « l'inscription de la liberté d'entreprendre dans la Constitution » et pour la « réconciliation des français avec l'entreprise ».

Pour œuvrer à cette « réconciliation » Ethic a porté sur les fonds baptismaux la Fête des Entreprises « J'aime ma boîte! » dont l'objectif est de « faire évoluer l'image de l'entreprise en France vers plus de convivialité et de partage »; « faire reconnaître son entreprise comme un lieu de vie, d'échange... de convivialité » et « instaurer une relation extraprofessionnelle » entre employeurs et salariés pour qu'ils apprennent à mieux se connaître.

Qui s'étonnera du succès très discret de cette initiative ?

Cette organisation en général et sa présidente en particulier vouent par ailleurs aux gémonies (pour le cas il conviendrait plutôt de parler des « flammes de l'enfer ») Force Ouvrière, syndicat qui « promeut la lutte des classe », lutte « d'un autre âge ».

Que voila un beau porte-parole pour les initiateurs d'une autre « position », elle aussi « commune »!

Le ministre a évoqué un éventuel rendez -vous sous réserve que les organisations à l'origine du texte contresignent cette « approche commune ».

Gêne des partenaires syndicaux de Mme De Menthon... qui finalement n'ont pas souhaité signer!

On a les frilosités qu'on peut!



L'Union Départementale et les syndicats à l'initiative

'union Départementale et les syndicats FO du Maine et Loire sont à l'initiative :

- à l'initiative, pour que chaque structure syndicale (syndicat – section...) organise sur la base de ses instances et à son niveau, l'information des salariés, sur la réalité de la situation et des enjeux;
- à l'initiative, pour rassembler, dans les entreprises et administrations, autour des revendications, en particulier sur la base de réunions des salariés;
- à l'initiative, pour proposer, dans les entreprises et administrations, aux autres syndicats, la préparation de l'action efficace, c'est-à-dire dans la clarté des revendications et des modalités d'action;
- à l'initiative, pour tenir des réunions publiques d'information (SAUMUR – CHOLET – SEGRE -BAUGE – CHEMILLE -CHALONNES – ECOU-FLANT – ST BARTHELE-MY…)

En un mot, être à l'initiative pour préparer l'action commune!

Communiqué du syndicat FO du CHS - CESAME

e syndicat Force ouvrière du CE-SAME, a pris l'initiative d'inviter les organisations syndicales de l'établissement, à une réunion intersyndicale le 9 mars dernier.

L'objectif de cette réunion étant de préparer les conditions de l'action efficace face à l'offensive gouvernementale et patronale en matière de retraite.

Comme chacun le sait nous considérons à FO que la politique gouvernementale de rigueur se traduit aujourd'hui par la volonté affichée de « réformer » les régimes de retraite au prétexte qu'il n'y aurait d'autre issue pour assurer leur pérennité, notamment par l'allongement de la durée de cotisation et la remise en cause des droits collectifs.

C'est de notre point de vue un combat central, qui nécessite la clarté sur les revendications.

Une fois cela fait, la question des modalités d'action se pose, car tous les salariés de quelque secteur que ce soit, on fait l'expérience des journées à répétition, qui finissent par démobiliser plus que de servir à gagner.

Dans ce contexte, la CFDT du CESAME a finalement décliné l'invitation, considérant que le débat devait avoir lieu sur les retraites avant que se mène la négociation.

Les syndicats CGT et SUD réservent pour l'instant leur réponse, la CGT ayant indiqué que la discussion aurait lieu après le 23 mars.

FO n'entend évidemment pas remettre en cause les choix de chaque organisation, mais il nous semble important de faire connaître simplement à tous que la discussion se mène entre organisations syndicales, avec comme objectif de faire obstacle au plan du gouvernement et du MEDEF.

Ste Gemmes sur Loire le 17 mars

Matériel disponible à l'UD



4 pages argumentaire « Rétablir les faits pour défendre nos droits »



Affiches pour réunion publiques :

- « Globales »
- Par réunion



Tracts
(personnalisés)
d'invitation aux
réunions publiques



e pour préparer les conditions de l'action commune

Directions Départementales interministérielles

Les agents de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Direction Départementale de Défense des Populations (DDPP) se réunissent en AG avec leurs syndicats contre le projet de décret « mobilité » et l'offensive contre les retraites.

es services départementaux des ministères concentrent l'essentiel des budgets et 95% des personnels de l'état. De ce fait, la révision générale des politiques publiques (RGPP), dont l'objet principal est de « réduire les dépenses de l'état », les frappe de plein fouet.

Un des principaux frein à cette « révision générale » chère aux « réformateurs » gouvernementaux, c'est le statut général de la fonction publique.

Parmi les diverses dispositions législatives visant à l'entamer, deux sont particulièrement brutales :

Un décret de décembre 2009 a organisé, au 1er janvier dernier, la fusion des directions départementales dépendant directement des ministères, et la création de directions interministérielles. Mais il faut parachever le dispositif et pouvoir muter allègrement les fonctionnaires d'un service à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un corps à l'autre, voire d'une fonction publique à l'autre, sans trop de

« contraintes ».

C'est de ce dessein que relève la loi dite de « mobilité des fonctionnaires » du 3 août 2009 et le projet de décret publié début février, instaurant le principe du licenciement de fonctionnaires en cas de suppression de postes et de refus de trois propositions de remplacement.

Les agents de la Direction Départementale des Territoires (fusion des services de l'Equipement et des services de l'Agriculture et de la Forêt) et ceux de la Direction Départementale de la Protection des Populations (fusion des services vétérinaires et des services de répression des fraudes) se sont réunis en Assemblée Générale, le 8 février, à l'annonce de la publication du projet de décret, à l'appel de FO, de la CGT, de l'UNSA et de la FSU.

- « Les agents ont unanimement exigé le retrait de ce projet de décret », indique Gaël Mélan, secrétaire du syndicat FO.
- « Au cours de cette AG, la section FO a

fait le lien avec la réforme annoncée des retraites : la "réduction des déficits publics", c'est l'introduction de la précarité de l'emploi pour les fonctionnaires, et c'est aussi la volonté de casser nos retraites. Assoir les retraites non plus sur les 6 derniers mois de salaires, mais sur les 25 meilleures années, c'est concrètement les baisser brutalement, en moyenne, de 30 %!» poursuit-il.

Quant aux moyens d'action, « Force Ouvrière a indiqué que sur la 'mobilité' comme sur les retraites, l'expérience de 2009 nous conduit à réaffirmer que les journées d'actions sans lendemains et autres défilés ne permettront pas d'obtenir le recul du gouvernement. Nous avons rappelé la proposition constante de FO sur ce sujet, d'une grève franche de 24 heures, pour bloquer le pays. Une très large majorité de l'Assemblée Générale a rejoint cette position. » Cette position très majoritaire a permis le tract intersyndical ci-dessous :









DEFENDONS NOS RETRAITES

Les syndicats de la DDT (CGT – FO – FSU – UNSA) et de la DDPP (FO – CGT) réunis le 12 mars 2010, ont fait un tour d'horizon des attaques et réformes auxquelles sont soumis les fonctionnaires...

En plus du blocage des traitement (10% de pertes depuis 2000) et des suppressions de postes, le gouvernement en rajoute!

- préparation d'un décret permettant le licenciement des fonctionnaires :
- préparation d'une nouvelle réforme des retraites.

Cette dernière réforme, au prétexte de «déficits» qui sont scientifiquement organisés, s'accompagnerait pour la fonction publique d'un nouvel allongement des durées de cotisation, du report de l'âge

de la retraite et d'une modification du calcul des pensions.

Cette modification viserait à «aligner» le calcul des pensions sur le régime général et ferait disparaître la référence à l'indice détenu les 6 derniers mois de carrière.

D'après certains calculs ce serait une baisse de 30% du niveau des pensions ! C'est la paupérisation de l'ensemble des retraités de la fonction publique.

Les fonctionnaires ne sont pas responsables de la crise, le gouvernement veut pourtant nous faire payer la facture.

Les enjeux sont clairement établis :

pas de nouvelle réforme ! **40 ans c'est déjà trop.**

De notre point de vue, l'urgence du moment n'est pas de savoir si l'agenda proposé par le gouvernement est trop court ou trop long, mais bien de refuser cette réforme!

Nous réaffirmons qu'il faut tout mettre en œuvre pour :

- maintenir l'âge légal de retraite à 60 ans et refuser une nouvelle augmentation des durées de cotisations :
- maintenir le calcul de la retraite sur l'indice détenu les 6 derniers mois, élément constitutif du code des pensions civiles et militaires.

Nous sommes pour l'unité d'action la plus large possible sur

ces bases.

Angers le 24/03/2010

Communiqués de l'Union Départementale

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES!

e retour de l'inflation confirme la nécessité de l'augmentation générale des salaires.

Alors que l'INSEE vient d'annoncer une évolution des prix à la consommation de 0.6 % au mois de février, soit 1.3 % sur les douze derniers mois, et compte tenu du décalage entre ces statistiques et la réalité quotidienne d'une famille de salariés, la revalorisation des salaires et des

pensions est plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour Force Ouvrière, cette situation doit être prise en compte par le gouvernement pour le salaire minimum (qui n'a été réévalué que de 0.5 % au 1er janvier 2010), les pensions et pour le traitement de la Fonction Publique où les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent, mais également par le patronat au niveau des

branches professionnelles et des entreprises.

En confirmant son soutien aux actions revendicatives pour les salaires, dans les entreprises et administrations, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire demande à tous ses syndicats, de prendre les initiatives pour relancer les négociations salariales.

Angers, le 25 mars 2010

CAF : DES RECRUTEMENTS ET DES MOYENS À HAUTEUR DES BESOINS

 a presse s'est faite l'écho de la très difficile situation dans laquelle
 se trouvent les CAF.

Pour Force Ouvrière, l'annonce par le gouvernement du recrutement de 400 CDD sans moyens financiers supplémentaires, emplois précaires qui n'acquerront jamais la technicité suffisante pour permettre aux organismes de fonctionner correctement, ne fait pas le compte.

Dans un article récent (Courrier de l'Ouest du 17 mars 2010) la directrice de la CAF d'Angers indique que « le personnel tient bien le coup » et confirme

que la CAF a « utilisé tous les mécanismes budgétaires », termes élégants pour désigner un recours massif aux emplois précaires et aux heures supplémentaires obligatoires.

La section FO de la CAF indique que ce sont au moins 12 postes pérennes qui manquent pour assurer un traitement correct des dossiers.

L'Union Départementale rappelle que les administrateurs Force Ouvrière ont, à juste titre, refusé de voter un budget 2010 qui ne faisait évoluer, tous comptes faits, les effectifs que de 4 postes en Gestion Administrative (emplois budgétaires 2009 : 225 ; emplois budgétaires 2010 : 229).

Pour Force Ouvrière, la gestion comptable des organismes de sécurité sociale n'est pas la réponse aux problèmes posés.

La mission sociale des CAF nécessite aujourd'hui les recrutements et les moyens à la hauteur des besoins, compte tenu de la gravité de la crise sociale qui frappe les salariés (actifs, chômeurs, retraités) et leurs familles.

Angers, le 23 mars 2010

ENTREPRISES DE PRODUCTEURS DE GRAINES DE SEMENCE

FO signe l'accord de salaire !

ne Commission Mixte concernant les salariés des entreprises de production de graines de semences potagères et florales s'est tenue le lundi 8 mars 2010.

Alors que la précédente augmentation datait du 1er Juillet 2009 et suite à l'évolution du salaire minimum du 1er Janvier 2010 (seulement 0,5 %), cette commission avait notamment à l'ordre du jour, la revalorisation des salaires minima pour l'ensemble des salariés (ouvriers – employés – agents de maîtrise et cadres).

Compte tenu de la modicité de cette augmentation (de 0,7 à 0,9 % à compter du **1er Mars 2010), la délégation FO a déci**dé :

 de signer l'accord pour acter une évolution légèrement supérieure à celle du salaire minimum, tout en poursuivant même de manière très limitée, l'ouverture de la grille de rémunération pour prendre en compte les qualifications et responsabilités professionnelles

 de demander une nouvelle réunion pour les salaires, au moindre signe de relance de l'inflation (qui devra se tenir dans les 3 mois, selon les conventions collectives concernées)

FORCE OUVRIERE rappelle à tous les salariés que cette négociation fixe un salaire minimum par niveau et que les salaires réels relèvent de la négociation d'entreprise.

Pour cela, FORCE OUVRIERE est disponible pour contribuer au développement de cette négociation.

Angers, 11/03/2010

Niv.	Salaire garanti ac/ 1/03/2010	Evo- lution
N1	1 350,21 €	+ 0,70%
N2	1 361,77 €	+ 0,75%
N3	1 373,36 €	+ 0,73%
N4	1 384,96 €	+ 0,85%
N5	1 396,60 €	+ 0,90%
N6	1 438,45 €	+ 0,90%
N7	1 500,93 €	+ 0,90%
N8	1 552,62 €	+ 0,90%
N9	1 574,99 €	+ 0,90%
N10	1 599,48 €	+ 0,90%
N11	1 651,37 €	+ 0,90%
N12	1 882,41 €	+ 0,90%
N13	2 118,99 €	+ 0,90%
N14	2 293,75 €	+ 0,90%
N15	2 402,98 €	+ 0,90%
N16	2 512,21 €	+ 0,90%
N17	3 058,34 €	+ 0,90%
N18	3 386,02 €	+ 0,90%
N19	4 369,05 €	+ 0,90%

Communiqués de la Confédération FO

Halte aux expulsions! Il faut agir pour le droit au logement effectif!

hacun sait les drames liés aux expulsions et ce, d'autant que la crise économique et sociale sévit.

Il est urgent de suspendre les expulsions, le temps nécessaire pour trouver une solution de relogement pour les ménages concernés.

Il faut transposer les règles de la Garan-

tie des Risques Locatifs à ces ménages c'est-à-à-dire indemniser les propriétaires, lancer de véritables plans individuels d'accompagnement social.

Les expulsions doivent en tout état de cause être suspendues pour les ménages « DALO » et pour tout non renouvellement de bail pour vente si le relogement n'est pas assuré.

Faut-il rappeler que l'Etat est garant du droit au logement et que cela ne saurait se réduire à un slogan.

L'effectivité du droit au logement nécessite que les pouvoirs publics agissent et prennent des moyens y compris exceptionnels comme la réquisition de logements.

mercredi 17 mars 2010

Le Patronat de la Métallurgie en pleine réflexion sur les retraites

orce Ouvrière s'interroge sur les véritables motivations du patronat de la métallurgie concernant le dossier de la réforme des retraites.

En prônant un schéma semblable à celui préconisé par la Banque Mondiale correspondant à celui des 3 piliers :

- un régime public à minima à socle universel,
- un régime d'entreprise calqué sur les complémentaires AGIRC-ARRCO,
- et enfin un 3ème étage par capitalisation, individuel et facultatif,

l'UIMM s'éloigne des conceptions traditionnelles dont elle est à l'origine. Elle oublie que les systèmes correspondant à cette articulation, mis en œuvre dans certain pays à la demande de la Banque mondiale, ont tous accusé des déficits dans la période récente.

On imagine aisément qu'il s'agit avant tout de se désengager financièrement des systèmes de solidarité en appliquant les principes du contributif. Pour justifier cette position, le patronat de la métallurgie évoque un système devenu illisible et complexe, oubliant peut-être un peu vite que les régimes complémentaires ont contribué à répondre aux exigences des métiers de la métallurgie, en apportant des solutions qui ont largement contribué à complexifier nos systèmes de retraite.

En affichant sa volonté de revoir l'architecture de nos régimes et de leurs financements, le patronat de la métallurgie prend le risque d'une implosion de nos systèmes de retraite, celui de créer des inégalités et de susciter d'avantage l'inquiétude des salariés.

Avancer sur le terrain de la capitalisation serait prendre le risque d'affaiblir le 2ème étage. Quel intérêt en effet, pour les employeurs, de défendre ce pilier par répartition alors qu'ils disposeraient d'un outil où le salarié prendrait la totalité des risques en confiant son épargne aux aléas des marchés financiers ?

Ce positionnement, à la veille du débat sur les retraites, des négociations sur les régimes complémentaires, ne peut que nous rendre méfiants sur la volonté patronale d'aboutir à un véritable accord, capable d'assurer la pérennité et l'équilibre de nos régimes sur le long terme.

Paris, le 17 mars 2010

FO obtient le maintien de l'Allocation équivalent retraite

ors du sommet social réuni le 15 février à l'Elysée, la CGT-Force Ouvrière, par la voix de son Secrétaire Général Jean-Claude MAILLY, est à nouveau intervenu pour la prolongation de l'AER en 2010. Comme en 2009, Force Ouvrière n'a eu de cesse de revendiquer le maintien de cette allocation. Jean-Claude Mailly avait encore écrit en ce sens au Président de la République le 15 janvier 2010.

L'AER vise des demandeurs d'emploi de moins de 60 ans qui ont tous leurs trimestres de cotisation pour partir à taux plein et qui sont en fin de droits.

Face à la montée du chômage des plus de 50 ans, Force Ouvrière a toujours estimé qu'il s'agissait d'une mesure de justice sociale permettant à des demandeurs d'emploi, exclus souvent définitivement de l'accès à l'emploi, de vivre dans la dignité.

Force Ouvrière se félicite d'avoir obtenu cette réponse positive annoncée par le Président de la République ce matin.

Dès maintenant, la Confédération va prendre contact avec le cabinet de Monsieur Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi, afin de suivre la mise en œuvre dans les meilleurs délais des mesures nécessaires pour réactiver ce dispositif.

lundi 15 février 2010

Résultats d'élections professionnelles

Défense nationale (personnels civils)

Comités Sociaux du Maine et Loire

Elections du 10/12/2009

Comités sociaux	Insc.	Vot.	Nuls	Ехр.	FO	CFDT	CGT	UNSA
ANGERS	438	299	6	293	75	131	50	37
SAUMUR	195	135	2	133	91	32	10	0
TOTAL	633	434	8	426	166	163	60	37
%		68,6%			39,0%	38,3%	14,1%	8,7%

FO : première organisation syndicale du Ministère et du Maine et Loire!

NB: en janvier nous n'avions publié, par erreur, que les résultats nationaux.



organismes sociaux

CPAM du Maine et Loire (Fusion des CPAM d'Angers et de Cholet), 16 mars

Ens. colleges	DP Titulaires			DP Suppléants			С	E Titulai	res	CE Suppléants		
Inscrits	687			687			687			687		
Votants	580	84,4%		580	84,4%		581			581	84,6%	
B&N	13			14			10			10		
Exprimés	567			566			571			571		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	147	25,9%	3	151	26,7%	3	135	23,6%	2	137	24,0%	2
CGT	255	45,0%	4	257	45,4%	5	271	47,5%	5	280	49,0%	4
CFDT	122	21,5%	2	132	23,3%	2	119	20,8%	1	125	21,9%	2
CFTC	27	4,8%	1	-	-	0	31	5,4%	0	-	-	0
CGC	17	3,0%	0	26	4,6%	0	14	2,5%	0	29	5,1%	0

Total	élus
	10
	18
	7
	1
	0
	36

CAF D'Angers, 25 mars

Ens. colleges	DF	P Titulair	es	DP Suppléants		CE Titulaires			CE Suppléants			
Inscrits	353			353			353			353		
Votants	265	75,1%		265	75,1%		265	75,1%		265	75,1%	
B & N	6			17			10			15		
Exprimés	259			248			255			250		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	101	39,0%	3	132	53,2%	5	84	32,9%	1	105	42,0%	2
CGT	35	13,5%	1	0	0,0%	0	45	17,6%	1	0	0,0%	0
CFDT	123	47,5%	3	116	46,8%	2	126	49,4%	3	145	58,0%	3

élus
11
2
11
24

Action Sociale

IME-SESSAD - LA RESIDENCE SOCIALE, 21 JANVIER 2010

Collège Unique	DP Titulaires			DP Suppléants				CE Titulai	res	CE Suppléants		
Inscrits	54			54			54			54		
Votants	39	72,2%		39	72,2%		39	72,2%		39	72,2%	
B&N	12			12			3			3		
Valablement exprimés	27			27			36			36		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
FO	11	40,7%	1	27	100,0%	2	11	30,6%	1	15	41,7%	2
CFDT	16	59,3%	2	0	0,0%	0	25	69,4%	2	21	58,3%	0

Total	élus
	6
	4

Santé privée

Centre de soins de suite St Claude

	Délé	gation Un	ique	Délégation Unique				
Collège Unique		Titulaires		Suppléants				
Inscrits	75			75				
Votants	61	81%		62	83%			
B & N	1			0				
alablement exprimés	60			62				
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)		
FO	60	100,0%	2	62	100,0%	2		

Pôle Emploi

Election du secrétaire du nouveau CCE

L'élection du secrétaire du Comité Central d'Entreprise, nouvellement créé, à la suite de la fusion ANPE-ASSEDIC et de la signature d'une nouvelle CCNT « Pôle Emploi » (voir n° de novembre-décembre 2009 du Combat Social, page 10) a eu lieu.

Toutes nos félicitations au nouveau secrétaire, notre camarade Yann Renaud, du Maine et Loire.

Nouvelles sections syndicales

2 sections syndicales viennent de se créer, une troisième se reconstitue :

Sur demande des syndicats concernés, l'UD a désigné, comme représentant de section syndicale :

- Gwenaëlle Rochard à l'EEHPAD (regroupant 3 établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes) ;
- Christophe Ferrault au LDC Marie Surgelés ;

La section de l'Institut St Louis s'est reconstituée, un nouveau délégué syndical a été désigné : Philippe Clochard.

Bienvenue aux nouveaux camarades, et bon courage pour la suite!



La brochure « **Les Comités d'Entreprise** » de la confédération, actualisée, est disponible

epuis août 2008, élections, négociation et représentation syndicale sont intimement liées. Du résultat des premières dépendent, en effet, pour les organisations syndicales le droit de négocier, de signer des accords ou de s'y opposer, mais également de choisir leurs représentants.

Le comité d'entreprise étant désormais au cœur du processus de représentativité, il devient impératif de préparer chaque échéance électorale très en amont.

Mais il ne faut pas pour autant négliger les rôles d'information et de consultation traditionnellement dévolus au CE. Le choix et la gestion des activités sociales et culturelles doivent également représenter de véritables préoccupations des élus.

C'est pourquoi, afin d'aider les Camarades concernés à faire de l'élection du CE et de

l'exercice de leur mandat des outils permettant d'affirmer la place de leur syndicat dans l'entreprise et de notre Organisation sur le plan national, le secteur juridique de la Confédération a entièrement remis à jour la brochure :

« Les comités d'entreprise »

Cette nouvelle édition -par ailleurs très attendue- traite de tous les aspects du CE, tant sur le plan juridique que syndical et intègre toutes les modifications législatives intervenues ces dernières années, en particulier la loi du 20 août 2008, ainsi que la jurisprudence la plus récente.

La brochure « les comités d'entreprise » est disponible au prix unitaire de 20 EUROS.

Attention ! Cet achat peut être imputé par les CE sur leur subvention de fonctionnement.

Les expéditions peuvent être assurées, les frais de port à rajouter à ce prix unitaire étant de :

- 3,5 € pour l'envoi d'un exemplaire ;
- 5 € pour une commande de 20 à 150 € ;
- 8 € pour une commande >150 €.

Une remise supplémentaire de 3% est accordée pour les commandes comprises entre 150 et 300 €. Cette remise est de 5% audelà de 300 €.

Toute commande de dix ouvrages donne droit à l'envoi d'une brochure supplémentaire.

Passez votre commande à l'UD

(le regroupement des commandes permet de bénéficier des tarifs préférentiels)

Surveillez le site (http://fo49.neuf.fr)
pour les dates des réunions publiques
sur les retraites!

Trait libre

